

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 23_187

L'an deux mille vingt-trois, le 14 novembre à 19 h,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : DM N°2 DU BUDGET ANNEXE
IMMEUBLE DE BUREAUX**

Date de la convocation : Mardi 7 novembre 2023

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 27 Pouvoirs : 4 Votants : 31</p> <p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 31 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Roger CHARVET (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Christiane BROTTO SIMON (Saint-Franc) ; Stéphane GUSMEROLI, (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean de Couz) ; Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p>Pouvoirs : Nathalie HENNER à Jean-Claude SARTER ; Mathias LAVOLÉ à Jean-Paul SIRAND-PUGNET ; Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO ; Wilfried TISSOT à Raphaël MAISONNIER</p>
---	--

38155	Com. Communes Cœur de Chartreuse	DM n°2 2023
Code INSEE	IMMEUBLES BUREAUX CC CŒUR DE CHARTREUSE	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
DM N° 2 IMMEUBLE DE BUREAUX

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60612-9 : Énergie - Électricité	0.00 €	15 165.00 €	0.00 €	0.00 €
D-63512-9 : Taxes foncières	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	16 665.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023-9 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	53 021.70 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	53 021.70 €	0.00 €	0.00 €
R-748371-9 : Dotation d'équipement des territoires ruraux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	53 021.70 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	53 021.70 €
R-7588-9 : Autres produits divers de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	16 665.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	16 665.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	69 686.70 €	0.00 €	69 686.70 €
INVESTISSEMENT				
R-021-9 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	53 021.70 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	53 021.70 €
D-1331-9 : Dotation d'équipement des territoires ruraux	0.00 €	53 021.70 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	53 021.70 €	0.00 €	0.00 €
D-185-9 : Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1641-9 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	30 000.00 €
R-165-9 : Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	31 000.00 €
D-2132-9 : Immeubles de rapport	0.00 €	623 342.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-9 : Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	593 342.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	593 342.00 €	623 342.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	593 342.00 €	677 363.70 €	0.00 €	84 021.70 €
Total Général		153 708.40 €		153 708.40 €

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la DM N°2 du Budget annexe Immeuble de bureaux

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 15 novembre 2023,

La Présidente,

Anne LENFANT.

